



AVIS AUX NAVIGATEURS NO. 10 – 2024

REGION MAISONNEUVE
SECTION MONTREAL / LAC ONTARIO

RESTRICTIONS DE VITESSES – SECTION MLO Révision N°2

En raison des récentes précipitations et de l'augmentation des niveaux d'eau, certaines restrictions ont été révisées.

En plus des limites de vitesse indiquées dans le Manuel de la Voie maritime, section Pratiques et procédures - Annexe II - Tableau des vitesses, les restrictions de vitesse suivantes sont également en vigueur dans la section MLO :

LOCALISATION	RESTRICTIONS	
	NAVIRE MONTANT	NAVIRE DESCENDANT
Île Galop, entre les bouées LB122 & LB127	<ul style="list-style-type: none">• <u>Révisé à 8 nœuds</u> pour les navires avec un tirant d'eau supérieur à 78.0dm	<u>Révisé: Aucune restriction</u>
Secteur IV, entre les bouées LB157 & LB162	<ul style="list-style-type: none">• 8.5 nœuds pour les navires avec un tirant d'eau supérieur à 78.0dm	Aucune restriction

* Les vitesses des navires dans les zones susmentionnées seront surveillées de près.

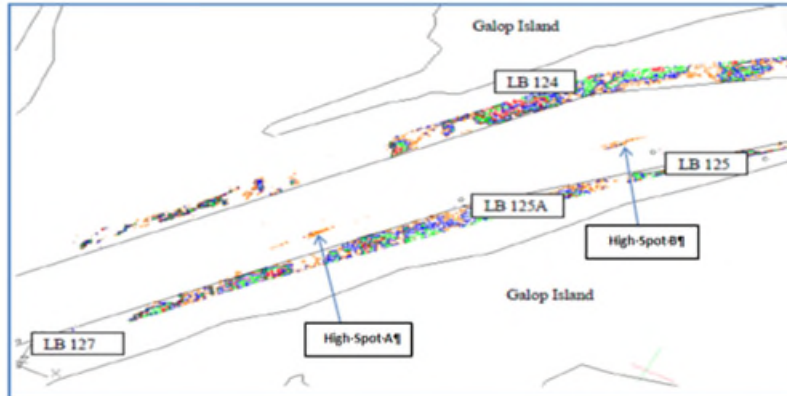
ÎLE GALOP - HAUTS FONDS

Les navires dont le tirant d'eau est supérieur à 78,0 dm sont avisés d'**éviter de rencontrer et de naviguer** au-dessus des hauts fonds de l'île Galop situés aux coordonnées suivantes:

- Haut fond A: 44° 45.6693'N 075° 24.8710'W
- Haut fond B: 44° 45.9575'N 075° 24.4942'W



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System *Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent*



SECTEUR IV – HAUTS FONDS

Les navires montants dont le tirant d'eau est supérieur à 78,0 dm sont avisés d'**éviter de rencontrer et de naviguer** au-dessus des hauts fonds situés aux coordonnées suivantes :

- En amont du point d'appel de Crossover Island: 44° 29.5947'N 75° 46.5212'W
- En amont de l'île North Colborne: 44° 15.4103'N 76° 4.226'W

Les conditions seront surveillées de près et les navigateurs seront informés de tout changement.

Le 18 avril 2024